

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°13-2022****Date de convocation :**  
21/02/2022**Date d'affichage :**  
07/03/2022**Nombre de conseillers en  
exercices : 11****Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 8****Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 2****Objet :** Commission des  
Affaires Rurales**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

Étaient présents : M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme MEULIN Maryline et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents, Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme KIENZEL Delphine donne pouvoir à Mme MEULIN et M. BOULET Bernard donne pouvoir à M. SINOQUET.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

### COMMISSION DES AFFAIRES RURALES

VU le mail de Mme HABOURDIN, Conseillère aux décideurs locaux adressant une note sur le financement de la gestion des chemins

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les missions de la Commission des Affaires Rurales, organe consultatif qui permet à la fois de réunir des élus et des administrés.

Cette commission des Affaires Rurales aurait pour mission de satisfaire au contrôle de gestion et de la bonne utilisation de la taxe de voirie. La commission aurait trois missions :

- Force de proposition :
  - o Proposer le montant de la taxe de voirie
  - o Proposer le seuil de taxation
  - o Proposer les travaux à réaliser chaque année ou le plan d'investissement
- Contrôle de gestion :
  - o Contre de gestion de l'enveloppe financière abondée par la taxe de voirie
  - o Contrôle des prestations imputées sur l'enveloppe financière « taxe de voirie »
- Assistance du Conseil Municipal :
  - o Assistance pour la préparation des travaux de voirie
  - o Assistance pour la planification des travaux
  - o Assistance pour la surveillance des travaux
  - o Assistance pour la réception des travaux
  - o Assistance à la tenue à jour et au suivi de la liste des propriétaires

Monsieur le Maire propose également la suppression de la commission des Chemins Ruraux qui serait en doublon avec commission des Affaires Rurales.

Monsieur le Maire propose que le président de la commission soit M. LEGRIS Cyril, Président actuel de la commission des chemins ruraux.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-218002210-20220228-DELIB\_13\_2022-DE

Après délibération, les résultats sont

**9 POUR et 2 ABSTENTIONS**

A la majorité, le Conseil Municipal approuve les propositions suivantes :

- ACTE la suppression de la commission des chemins ruraux
- APPROUVE la création de la commission des Affaires Rurales
- APPROUVE la présidence de M. LEGRIS Cyril pour la commission

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Régis SINOQUET**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GROUY-SAINTE-PIERRE' around the top edge, '(Somme)' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANCAISE' in the center. The center of the stamp also features a small illustration of a building.